

atelier sérigraphie
atelier céramique
ateliers création

Appel à usages

Sur le site du Bel Ordinaire, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dispose d'un atelier de sérigraphie équipé (insoleuse, machine 1 main, bac de dégravage, cadres et racles), d'un atelier de céramique (four et plans de travail) et d'atelier individuel non équipé. Afin de soutenir la création contemporaine, la présence artistique sur son territoire et le développement de pratiques artistiques partagées, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées souhaite mettre ces ateliers à disposition d'associations et d'artistes œuvrant dans le champs des arts visuels.

ATELIER DE SERIGRAPHIE

Conditions de la mise à disposition

- Durée 12 mois maximum (renouvelable sur projet) à compter du premier septembre 2026
- Mise à disposition exclusive de l'atelier de sérigraphie
- Atelier accessible sans contraintes horaires ni calendaires
- Entretien du matériel et du local à la charge de l'association bénéficiaire
- Attestation d'assurance en tant qu'utilisateur à présenter avant d'entrer dans les lieux

Conditions de candidature

- Association loi 1901 dont l'objet est lié aux pratiques artistiques et culturelles, arts visuels et/ou art contemporain
- Avant le 7 juillet 2026 : Envoyer votre candidature décrivant votre projet à f.demecquenem@agglo-pau.fr
- Votre candidature comprendra l'ensemble des éléments qui vous sembleront pertinents pour partager votre projet et nous permettre de comprendre comment vous souhaitez le développer en vous appuyant sur l'atelier de sérigraphie + les documents officiels prouvant la réalité administrative de votre association

ATELIER DE CERAMIQUE

Conditions de la mise à disposition

- Durée 12 mois maximum (renouvelable sur projet) à compter du premier septembre 2026
- Mise à disposition de l'atelier de céramique qui est dans un atelier partagé (cabine peinture + éléments scénographie)
- Atelier accessible sans contraintes horaires ni calendaires
- Entretien du matériel et du local à la charge de l'association bénéficiaire
- Attestation d'assurance en tant qu'utilisateur à présenter avant d'entrer dans les lieux

Conditions de candidature

- Association loi 1901 dont l'objet est lié aux pratiques artistiques et culturelles, arts visuels et/ou art contemporain
- Avant le 7 juillet 2026 : Envoyer votre candidature décrivant votre projet à f.demecquenem@agglo-pau.fr
- Votre candidature comprendra l'ensemble des éléments qui vous sembleront pertinents pour partager votre projet et nous permettre de comprendre comment vous souhaitez le développer en vous appuyant sur l'atelier de céramique + les documents officiels prouvant la réalité administrative de votre association

ATELIER INDIVIDUEL

Sur le site du Bel Ordinaire, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dispose de 6 ateliers de création. Afin de soutenir la création contemporaine et la présence artistique sur son territoire, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées diffuse chaque année des appels à candidatures pour une résidence de recherche. Cet appel à candidatures permet de sélectionner 7 lauréats qui sont accueillis avec une bourse de soutien à la création et une dizaine de lauréats qui sont accueillis en séjour de recherche sans bourse de soutien à la création. Or, une fois cette sélection faite, certains ateliers sont encore disponibles sur différentes périodes. Aussi, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées souhaite mettre ces ateliers à disposition d'artistes œuvrant dans le domaine de l'art contemporain.

Conditions de la mise à disposition

Durée à définir en fonction de votre projet et des disponibilités des ateliers du BO

Mise à disposition exclusive et nominative de l'atelier de création (+ hébergement si vous n'habitez pas à proximité)

Atelier accessible sans contraintes horaires

Entretien du local à la charge de l'artiste bénéficiaire

Attestation d'assurance en tant qu'utilisateur à présenter avant d'entrer dans les lieux

Conditions de candidature :

Avoir une démarche artistique relevant de l'art contemporain (le design graphique étant inclus !)

Être déclaré.e en tant qu'artist-auteur.ice et en apporter la preuve en présentant un justificatif de votre numéro de siret (attestation INSEE, URSSAF ou Agessa)

Votre candidature comprendra l'ensemble des éléments qui vous sembleront pertinents pour partager votre projet.

Envoyer votre candidature décrivant votre projet à

d.courtade@agglo-pau.fr